

Passe partout




**UN SOUTIEN
À LA COMPÉTENCE
PARENTALE**

PRENDRE LE VIRAGE DU SUCCÈS



CADRE D'ORGANISATION

Québec 

Version bonifiée pour s'assurer d'une meilleure compréhension des différents éléments du cadre d'organisation.

1. Les orientations du Ministère

1.1. Les constats

L'animation Passe-Partout a déjà fait ses preuves. Une étude menée en 1993 a établi que 73 % des enfants dont les parents ont bénéficié de ce programme en 1979 ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. Ce pourcentage est plus élevé que celui obtenu pour tous les autres groupes analysés, y compris le groupe témoin constitué d'enfants provenant de milieux très favorisés.

On constate que l'animation Passe-Partout a fait ses preuves. Les résultats obtenus sont probants.

Liens Recherche interventions parentales.

Malgré cela, Passe-Partout ne bénéficie pas toujours de la reconnaissance qui lui est due et tend même à disparaître dans certaines régions. On constate également qu'un nombre grandissant de services dont les objectifs sont sensiblement les mêmes que ceux de Passe-Partout sont mis en place là où les besoins se font sentir. Dans le souci de la réussite du plus grand nombre, le Ministère considère que l'intervention Passe-Partout a encore sa place et reconduit son offre de service.

Pour répondre adéquatement aux besoins de la petite enfance, le Ministère reconduit l'intervention Passe-Partout.

1.2. Les voies d'action

La révision de l'offre du service d'animation Passe-Partout requiert que le gouvernement fasse des gestes concrets. Le ministère de l'Éducation entend donc :

Le ministère de l'Éducation entend :

- rappeler les principes de base de ce modèle d'intervention et préciser des règles d'organisation qui conserveront la souplesse nécessaire à une bonne adaptation au milieu;
Le respect du cadre est essentiel pour permettre l'atteinte des objectifs du programme.
La souplesse s'applique aux moyens utilisés sans compromettre les visées de ce programme (choix des thèmes, des horaires, des activités).
- adapter les contenus de formation aux approches pédagogiques retenues dans le Programme de formation de l'école québécoise;
- s'associer à ses partenaires sociaux « pour assurer une plus grande convergence des actions et la complémentarité des services à la jeunesse »;

- préciser la formule d'intervention dans un cadre souple;
- adapter les contenus de formation;
- s'associer à ses partenaires sociaux

1. Les orientations du Ministère

1.2 Les voies d'action (suite)

- s'assurer que l'intervention Passe-Partout respecte les critères d'efficacité d'un programme d'intervention précoce et prévoir son évaluation;

Bilan appréciatif des parents face au programme Passe-Partout (exemples de bilan)

S'appuyant sur le rapport « Un Québec fou de ses enfants » voici les éléments de réussite visant une efficacité d'intervention :

1. Établir et maintenir une relation de confiance;
2. Assurer la continuité;
3. Opter pour la souplesse;
4. Intervenir avec intensité;
5. Respecter les valeurs; miser sur les compétences;
6. Éviter d'étiqueter
7. Profiter des transitions
8. Adopter une gestion de soutien
9. Miser la concertation des ressources
10. Associer du personnel compétent;
11. Oublier l'instantanéité;
12. Évaluer pour apprendre;
13. Financer adéquatement
14. Viser la concertation entre les ministres

- évaluer le programme;

- assurer un financement adéquat.

Règles budgétaires - Financement adéquat

(P. 10 du document Règles budgétaires pour l'année 2010-2011 Commissions Scolaires, fonctionnement MELS)

http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfe/Regles/reg_cs/index.html

- assurer un financement adéquat.

1. Les orientations du Ministère

1.3 La définition du programme et la population visée

Passe-Partout est un programme gouvernemental d'intervention auprès des familles, créé pour favoriser la réussite scolaire des enfants issus de milieux socio-économiquement faibles. Ce programme d'intervention s'adresse aux familles issues de ces milieux qui ont ou qui auront un enfant de 4 ans au 30 septembre de l'année en cours. Le programme prévoit que le parent peut être remplacé par une autre personne tenant lieu de parent ou la personne la plus significative pour l'enfant.

La puissance de l'intervention y prendra force dans la mesure où le parent y est associé. Rappeler aux parents que leur participation est essentielle.

Exceptionnellement une autre personne pourrait assister à une rencontre.

Ce programme d'intervention est principalement destiné aux familles des milieux défavorisés.

Le caractère des groupes est hétérogène puisque le programme est offert à toutes les familles du milieu-école ou du milieu ciblé. On retrouve alors parmi les groupes beaucoup de similarités, mais aussi des diversités de revenus, de valeurs et de situations familiales qui contribuent à la richesse des échanges. Ni les individus, ni les familles ne sont étiquetés et la constitution de ghettos dévalorisants est évitée. Passe-Partout respecte ainsi le principe d'égalité et de respect.

C'est le milieu qui est considéré comme défavorisé et non pas les familles ou les individus.

Le programme peut aussi être offert dans d'autres milieux plus favorisés si des besoins en ce sens sont reconnus ou formulés

Après autorisation de la personne responsable du programme Passe-Partout à la direction générale du soutien à l'enseignement au MELS.

Passe-Partout peut aussi être offert dans d'autres milieux.

1.4 Les buts

Passe-Partout veut donner aux parents ciblés les outils nécessaires pour favoriser chez leur enfant le choix d'attitudes et de pratiques qui vont lui permettre de se développer, de grandir et de réussir sur le plan scolaire.

À cet égard, Passe-Partout vise à :

- permettre au parent, en tant que mère ou en tant que père, de se reconnaître comme principal responsable de l'éducation de son enfant;
- soutenir les parents dans l'établissement d'une relation significative avec leur enfant;

Le maintien de Passe-Partout vise, en ce qui concerne les parents, les buts suivants :

- leur responsabilisation;
- le développement d'une bonne relation entre eux et leur enfant;

1. Les orientations du Ministère

1.4 Les buts (suite)

<ul style="list-style-type: none"> • soutenir les parents dans la création et le maintien d'un encadrement pour leur enfant; 	<ul style="list-style-type: none"> • l'encadrement adéquat de l'enfant;
<ul style="list-style-type: none"> • permettre aux parents de favoriser le développement psychomoteur, affectif, social, langagier et cognitif de leur enfant; 	<ul style="list-style-type: none"> • le développement global de l'enfant;
<ul style="list-style-type: none"> • soutenir les parents dans la transmission à leur enfant de valeurs positives en ce qui a trait à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • la transmission de valeurs positives
<p>Passe-Partout veut aussi intervenir auprès des enfants de la façon suivante :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le maintien de Passe-partout vise, en ce qui concerne :
<ul style="list-style-type: none"> • les disposer à mieux intégrer les apprentissages scolaires; • leur permettre de mieux se connaître entre eux afin qu'ils se sentent davantage en confiance lors de leur entrée à la maternelle; <p>En cohérence avec le programme d'éducation préscolaire, Passe-Partout vise le développement global de l'enfant. Les activités proposées visent donc à développer des compétences d'ordre affectif, social, psychomoteur, langagier et cognitif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la disposition aux apprentissages scolaires; • le développement sociorelationnel;
<ul style="list-style-type: none"> • faciliter leur adaptation à l'école l'année suivante, en les familiarisant avec les lieux; 	<ul style="list-style-type: none"> • leur adaptation au milieu scolaire;
<ul style="list-style-type: none"> • dépister chez eux certains problèmes qui pourraient être résolus avant la rentrée, comme des problèmes de la vue, de l'ouïe ou du langage. <p>Ainsi, le programme s'inscrit dans une approche préventive.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le dépistage précoce. <p>Attention : dépister n'est pas diagnostiquer.</p> <p>Identifier et référer au besoin les enfants qui présentent des difficultés particulières qui pourraient compromettre leur adaptation à l'école. Le contexte de Passe-Partout (le peu de rencontres, l'espace de temps entre chacune d'elles, le nombre élevé d'enfants par intervenante ainsi que l'horaire des rencontres) ne permet pas de faire de cette intervention un endroit d'évaluation systématique de tous les enfants.</p>

1. Les orientations du Ministère

1.5 Les compétences

<p>Passe-Partout devrait soutenir les parents dans le développement des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• démontrer son amour à son enfant, c'est-à-dire l'accepter avec ses goûts, ses forces et ses limites, percevoir et combler ses besoins, l'écouter et lui exprimer son amour avec des mots et des gestes;• communiquer avec son enfant, c'est-à-dire être à son écoute, s'exprimer de façon claire en utilisant un langage respectueux et faire preuve de patience;• s'affirmer devant son enfant en agissant avec fermeté et chaleur humaine, être conséquent et constant, faire preuve de discipline personnelle et d'un sens de l'organisation et être en mesure de gérer ses émotions;• accompagner son enfant dans son développement, notamment en étant présent, en lui apprenant à s'affirmer, à gérer ses émotions et à s'aimer;• se remettre en question dans son rôle de parent, en reconnaissant ses limites et ses besoins, en portant un regard réflexif sur ses manières d'agir. Il doit également reconnaître et assumer ses devoirs de parent et démontrer une ouverture d'esprit	<p>Les compétences attendues chez les parents sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• démontrer son amour à son enfant;• communiquer avec son enfant;• s'affirmer devant son enfant;• accompagner son enfant dans son développement;• se remettre en question dans son rôle de parent.
<p>Passe-Partout devrait, chez les enfants, amorcer le développement des compétences attendues par les apprentissages propres à l'enfant à l'éducation préscolaire, c'est-à-dire :</p> <p>Passe-Partout applique les orientations du programme d'éducation préscolaire pour permettre à l'enfant de poursuivre son cheminement dans son développement global. Le choix des activités doit se faire dans :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Le respect du développement de l'enfant▶ Un contexte de jeu▶ Dans le respect du temps <p>Ces compétences ne font pas l'objet d'une évaluation.</p>	<p>Les compétences à développer chez les enfants sont les suivantes :</p>

1. Les orientations du Ministère

1.5 Les compétences (suite)

<ul style="list-style-type: none">• développer leurs sens et leurs habiletés quant à la motricité globale et à la motricité fine par des jeux d'action et des activités physiques;	<ul style="list-style-type: none">• agir efficacement sur les plans sensoriel et moteur dans différents contextes;
<ul style="list-style-type: none">• faire en sorte qu'ils se reconnaissent comme des êtres uniques ayant des goûts, des préférences et des besoins qui leur sont propres, les amener à se faire confiance, à être plus disponibles pour entrer en relation avec les autres, à développer leur goût d'apprendre et de s'engager dans des activités d'apprentissage;	<ul style="list-style-type: none">• affirmer sa personnalité;
<ul style="list-style-type: none">• les amener à concilier leurs besoins et ceux des autres, à s'identifier à leur milieu culturel, à s'intéresser aux autres et à s'ouvrir à de nouvelles réalités, pour découvrir les satisfactions et les contraintes de la vie collective et développer leurs habiletés sociales;	<ul style="list-style-type: none">• interagir de façon harmonieuse avec les autres;
<ul style="list-style-type: none">• leur faire découvrir le plaisir de développer leur langage, de jouer avec les mots, de lire, d'inventer des histoires et de communiquer avec les autres;	<ul style="list-style-type: none">• communiquer en utilisant les ressources de la langue;
<ul style="list-style-type: none">• développer chez eux la curiosité, le goût de comprendre, de chercher à savoir, d'observer, d'expérimenter, d'anticiper, de partager leurs savoirs avec les autres, de développer des attitudes et des habiletés qui seront les assises de leurs apprentissages futurs;	<ul style="list-style-type: none">• construire sa compréhension du monde;
<ul style="list-style-type: none">• développer chez eux des méthodes de travail et des moyens de mener des activités à terme.	<ul style="list-style-type: none">• mener des activités à terme.

2. Les règles d'organisation

2.1. Les rencontres

2.1.1. Les types

D'abord des rencontres pour les parents afin de traiter les thématiques particulières. Il est aussi possible d'organiser des rencontres de pères ou de mères seulement. De plus, on peut planifier des rencontres dont une partie se déroulera avec les enfants.

Mais, il ne faut pas oublier que Passe-Partout est une intervention familiale et qu'elle vise les parents et les enfants. Aussi, les rencontres entre parents et enfants sont aussi recommandées. On peut, à l'occasion, n'inviter qu'un seul parent avec l'enfant.

Des rencontres d'enfants sans leurs parents doivent aussi être intégrées dans la planification annuelle. Toutefois, des parents pourraient être invités à participer à ces rencontres à titre d'aides ou de co-intervenants.

Les différents types de rencontres :

- rencontres de parents;
- rencontres de parents et d'enfants;
- rencontres d'enfants.

2.1.2. Les facteurs à considérer

Dans l'organisation des activités, il faut tenir compte de quatre facteurs qui déterminent la qualité et l'efficacité des rencontres.

Un minimum de huit rencontres avec les parents et un minimum de seize rencontres avec les enfants assurent la fréquence et la continuité dont le programme a besoin pour amener un changement des mentalités, des habitudes et des pratiques.

Les rencontres doivent avoir lieu à l'école, dans des locaux appropriés. Pour les rencontres de parents, le local devra être suffisamment grand et éclairé. Il devra contenir le nombre de chaises nécessaires, une ou des tables assez grandes pour que tout le monde se sente à l'aise. Les enfants devraient être accueillis dans une classe de la maternelle ou un local qui lui ressemble puisqu'on veut les y familiariser. Il doit être suffisamment grand et éclairé, contenir un mobilier adapté, être propre, invitant et sécuritaire. L'accès aux services (lavabo, toilettes, vestiaire, etc.) doit être facile.

Il est important de favoriser la réussite d'un premier contact à l'école. Il faut donc donner accès aux ressources physiques et matérielles de l'école. Compte-tenu que les enfants de Passe-Partout font partie de la clientèle scolaire, ils doivent avoir priorité sur les activités communautaires et sportives.

L'importance de reconnaître la pertinence de trouver un local qui favorise un climat d'échange dans le respect de la confidentialité.

Les facteurs à considérer dans l'organisation des rencontres visent :

- le nombre
- le lieu

2. Les règles d'organisation

2.1.2 Les facteurs à considérer (suite)

Les rencontres peuvent avoir lieu le jour ou le soir, selon la disponibilité des participantes et des participants. Quelques-unes des rencontres d'enfants devraient avoir lieu pendant les heures de classe afin qu'ils aient une vision réaliste de l'école.

Les rencontres doivent avoir une durée d'au moins deux heures chacune, ce qui représente le temps nécessaire à la mise en place et à l'exécution d'activités significatives.

- Le moment

- La durée

2.2. Les thèmes

Les thèmes sont choisis en fonction des besoins des parents et des enfants. Les rencontres s'inscrivent dans une démarche sociopédagogique visant à aider les parents à connaître et à comprendre davantage les divers aspects du développement de l'enfant de 4 ans afin de mieux répondre à ses besoins. D'autre part, les enfants développent, par l'exploitation de ces thèmes, des compétences qui leur seront profitables dans leurs apprentissages scolaires. Selon les besoins du milieu, d'autres thèmes pourraient être exploités.

L'intention première de notre intervention est d'identifier avec les parents les attitudes les plus prometteuses pour soutenir l'enfant dans sa réussite scolaire. Les thèmes abordés avec les parents doivent être en lien avec cette intention. Exemple :

- ‡ les rôles parentaux
- ‡ l'estime de soi
- ‡ l'éveil à la lecture et l'écriture
- ‡ l'apprentissage par le jeu
- ‡ l'attachement

Les thèmes sont communs aux parents et aux enfants

Il peut être intéressant d'avoir une certaine correspondance entre les thèmes abordés avec les parents et les activités vécues avec les enfants.

Le programme d'intervention Passe-Partout aborde prioritairement les thèmes suivants :

- le développement global de l'enfant;
- la communication entre parents et enfants;
- la discipline et l'encadrement;
- les changements apportés par la réforme de l'éducation
- le passage à la maternelle.

2. Les règles d'organisation

2.3. Le bilan

Un bilan appréciatif doit être fait pour juger de l'efficacité de l'organisation mise en place, pour apprécier les effets de l'intervention sur les parents et les enfants et pour y apporter les corrections nécessaires.

Un bilan appréciatif de l'organisation.

Différentes formes d'appréciation peuvent être utilisées, comme les compilations statistiques, les évaluations non officielles (commentaires, questions, discussions, réflexions, etc.), les rapports écrits à l'intention des autorités de la commission scolaire.

Ce bilan peut prendre différentes formes.

Différents éléments requièrent un retour appréciatif :

- la fréquence des rencontres;
- le taux de participation;
- l'efficacité et la cohérence des activités;
- le degré de satisfaction des parents et des enfants;
- la pertinence des thèmes abordés;
- l'efficacité de la méthodologie et la qualité de l'animation, etc.

Parce qu'elles sont destinées aux parents et aux directeurs et directrices d'école, l'observation et l'appréciation de l'enfant méritent une attention spéciale. Au moment de la conception des outils d'observation, on doit prendre en considération le Programme de formation de l'école québécoise qui traite du sujet¹. Il n'est pas question ici de bulletin scolaire au sens où on l'entend dans le régime pédagogique. Les renseignements consignés doivent servir de guide et d'aide-mémoire. Ils permettront ainsi, dans l'approche préventive du programme, de guider les parents vers les ressources du milieu et, s'il y a lieu, de mettre en place des services nécessaires dès le début de la maternelle. À 4 ans, il est important d'éviter aux enfants toute marginalisation précoce.

L'observation et l'appréciation de l'enfant méritent une attention spéciale (pour les enfants qui présentent

Programme de formation de l'école québécoise p. 52

Se reconnaissant comme service de première ligne on se doit d'établir le lien entre les besoins particuliers de l'enfant et les ressources du milieu.

des difficultés particulières)
pas une évaluation - note d'observation, faits actuels permettant un meilleur arrimage Passe-partout préscolaire

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 76. (Vérifier cette page)

3. Le profil des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout

3.1 Leur portrait

À cause de la diversité des besoins, le travail des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout peut varier de façon importante d'une commission scolaire à l'autre. Aussi, pour atteindre les objectifs visés par le programme Passe-Partout, les intervenantes et les intervenants auprès des parents doivent posséder un large éventail de connaissances, d'habiletés et d'attitudes.

Il est prévu dans le contexte d'intervention de ce programme deux profils d'intervenants : un qui agit principalement auprès des parents et l'autre qui intervient tant au niveau de ces derniers qu'auprès des enfants. Lorsque ce dernier est secondé par une éducatrice celle-ci possède les compétences requises.

Pour mener à bien leur travail, les intervenantes et les intervenants doivent posséder un large éventail de connaissances, d'habiletés et d'attitudes.

3.1.1 Leurs connaissances

- L'intervenante ou l'intervenant doit connaître la psychologie humaine et le développement de l'enfant, de l'adulte et des relations entre les parents et les enfants;

Les connaissances qui figurent à cet item sont acquises ou en voie de développement.

L'intervenante et l'intervenant de Passe-Partout doit avoir des connaissances relatives:

- avoir des connaissances de l'environnement et du milieu de vie des familles côtoyées;

- à la psychologie;

- connaître le système scolaire, ses structures et ses valeurs;

- aux populations visées;

- connaître l'ensemble des ressources du milieu susceptibles d'élargir la portée de l'intervention et savoir en tirer profit;

Fort de ses liens, au-delà des connaissances apparaissant à cet item, il s'avère essentiel que l'intervenant accorde une grande importance à être en réseau avec les différents partenaires sociaux et scolaires qui gravitent autour de la famille. (Csss, municipalité, cpe, organismes communautaires, table de concertation, comité d'action locale etc.)

- au système scolaire;

- aux ressources du milieu;

- connaître différentes techniques d'animation, de formation, de gestion de groupe et de relation d'aide;

- aux techniques d'animation et de relation d'aide;

- connaître le programme d'éducation préscolaire.

- au programme.

3. Le profil des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout

3.1.2 Leurs habiletés et leurs attitudes

En plus, cela exige une grande capacité à négocier avec diverses contraintes.

Les intervenantes et les intervenants de Passe-Partout doivent être capables:

- de travailler en équipe;
- de prendre en considération le phénomène du « choc des cultures »;
- d'entretenir des préjugés favorables à l'égard des parents;
- de concevoir, de planifier et d'offrir un contenu et des activités appropriés aux objectifs visés; (Voir « Exemples de scénarios d'animation liés aux différents thèmes » <http://recitpresco.qc.ca/node/448>)
- d'apprivoiser, de mettre en confiance et de valoriser les participantes et les participants en misant sur les compétences déjà acquises;
- de susciter des discussions, d'encourager la solidarité entre les participantes et les participants et de laisser une place importante au partage
- des expériences vécues;
- d'encourager la réflexion et le questionnement personnel et collectif;
- de favoriser l'autoapprentissage et l'autodéveloppement;
- de faciliter la communication et la collaboration entre les parents et les enfants grâce à des qualités d'accueil, d'écoute, de respect et d'ouverture

Les intervenantes et intervenants de Passe-Partout doivent avoir des habiletés et des attitudes relatives : au travail d'équipe à la diversité culturelle;

- aux préjugés favorables
- au choix approprié des activités
- au développement de relations de confiance
- au développement de relations interpersonnelles;
- au développement de la conscientisation;
- au développement de l'autonomie;
- au développement d'attitudes de respect et d'ouverture.

3. Le profil des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout

3.2 La tâche

La tâche des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout comporte des interventions professionnelles qui se définissent comme suit : recherche et développement, information et formation, animation et gestion, conseil et accompagnement, encadrement et supervision, organisation et promotion, collaboration. Habituellement, ces personnes relèvent des services éducatifs des commissions scolaires.

- La tâche des intervenantes et intervenants gravite autour de plusieurs axes.

Pour être efficaces, ces personnes doivent être engagées sur une base continue et stable. Ainsi, les objectifs du programme pourront être atteints et ses valeurs préservées.

- Ces personnes doivent être engagées sur une base continue et stable.

Pour garantir la qualité de l'intervention d'une personne à temps complet, il faut tenir compte du nombre de groupes rencontrés. Ainsi, au cours d'une même année scolaire, le nombre de familles auprès desquelles une personne travaille est d'environ 130, lorsqu'elle est secondée pour les rencontres d'enfants. Cependant, si une personne anime elle-même les rencontres de parents et les rencontres d'enfants, ce nombre de familles est d'environ 80.

Compte-tenu des tâches inhérentes à l'animation et à l'importance de la qualité relationnelle intervenant-clientèle, le respect des nombres proposés est une condition essentielle pour répondre aux intentions du programme

- La tâche des intervenantes et intervenants est définie selon le nombre de familles ou de groupes rencontrés.

S'appuyant sur les études faites en animation (Saint-Arnaud, Moreno) le nombre optimal de famille est de 12. Il serait donc important de ne pas s'en éloigner, ni vers le haut, ni vers le bas.

Pour assurer la dynamique des groupes et permettre à tous de s'exprimer, les groupes de parents ou d'enfants doivent être composés d'au moins neuf familles et ne pas dépasser dix-sept familles.

- Il y a un nombre minimal et un nombre maximal de familles par groupe.

Il importe de prévoir, à l'horaire hebdomadaire des intervenantes et intervenants, le temps nécessaire à la planification, à l'organisation, à la préparation et à l'évaluation des activités. Dans certains cas, il faut aussi prévoir d'intégrer à leur tâche le temps de déplacement d'un groupe à l'autre.

Voici quelques tâches de l'animatrice :

Description de tâches du Val-des-Cerfs

Définir ce qu'implique l'organisation de Passe-Partout; contacts à faire, réservation de locaux, rencontres des éducatrices (entrevues), horaire, calendrier, tout pour rendre à l'aise et accueillir les parents (cafés, appels...)

- D'autres éléments de la tâche sont à considérer : horaire, planification, organisation, préparation des rencontres, évaluation des activités et temps de déplacement.

Afin de rendre justice à ce cadre et assurer la réussite de l'intervention, la mise en place des conditions prescrites sont essentielles.

3. Le profil des intervenantes et des intervenants de Passe-Partout

3.3 La qualification

Passe-Partout est un soutien aux compétences parentales, il s'adresse aux enfants et aux parents et exige de ses intervenantes et de ses intervenants une formation de niveau supérieur dans des domaines où l'on étudie les interventions d'aide aux enfants et aux adultes. Ces professionnels qui travaillent auprès des familles doivent avoir un baccalauréat ou l'équivalent dans l'un des domaines suivants : animation, psychologie, éducation, travail social ou dans un domaine connexe jugé pertinent par la commission scolaire.

Les intervenantes et intervenants de Passe-Partout doivent détenir un diplôme de premier cycle universitaire ou une qualification équivalente dans un domaine relié à leurs responsabilités.

3.4 Le soutien à la formation et au perfectionnement

Voir Règles budgétaires - Financement adéquat (P. 10 du document Règles budgétaires pour l'année 2010-2011 Commissions Scolaires, fonctionnement MELS)
http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfe/Regles/reg_cs/index.html

Il est prévu dans l'établissement du per capita indexé chaque année qu'une partie de ce financement soit allouée à actualiser la formation des participants (colloques, séminaires etc)

L'expansion de l'offre de service à la petite enfance, l'importance de la cohérence et de la continuité des interventions dans ce milieu rendent nécessaire, chez le personnel, **une formation non seulement initiale mais continue**. Le ministère de l'Éducation, avec la collaboration de différents organismes, verra à lui offrir un soutien à la formation et au perfectionnement.

Le Ministère verra à offrir un soutien à la formation et au perfectionnement aux responsables de l'animation.

Pour lutter contre des sentiments d'isolement et d'incertitude, il existe des occasions concrètes d'échange d'idées et d'enrichissement. Dans ce but, le colloque Passe-Partout a lieu annuellement et fournit l'occasion de se retrouver pour partager des expériences, réfléchir à des pratiques et se donner une formation sur mesure. Des gens de divers milieux professionnels (enseignantes et enseignants de la maternelle, éducatrices et éducateurs des services de garde, personnel de direction des écoles, personnel administratif et personnel des CLSC ou des organismes communautaires) fréquentent aussi ce colloque.

Des occasions de rencontre et une aide concrète sont offertes aux intervenantes et intervenants :

- le colloque annuel;

Dans le souci d'aider les commissions scolaires à mettre en marche l'intervention Passe-Partout dans leur milieu et afin d'en assurer le bon fonctionnement, nous précisons dans la présente partie du guide d'organisation, certains éléments à considérer.

L'inscription des enfants de 4 ans à Passe-Partout devrait se faire en même temps que l'inscription à la maternelle.

4. La mise en place du service

Dans le souci d'aider les commissions scolaires à mettre en marche l'intervention Passe-Partout dans leur milieu et afin d'en assurer le bon fonctionnement, nous précisons dans la présente partie du guide d'organisation, certains éléments à considérer.

L'inscription des enfants de 4 ans à Passe-Partout devrait se faire en même temps que l'inscription à la maternelle.

Suggestions de moyens de publicité :

- Participation à la formation : « La simplification des écrits » réf. Éducation aux adultes.
- Remettre des dépliants davantage dans des lieux où il y a échange avec des partenaires.
- S'associer aux activités lors de la semaine de la famille (mois de mai)
- Insister sur notre spécificité « Passe-Partout avec mon enfant »
- Participer aux différentes tables (petite enfance, Comité d'action locale etc)
- Se faire inviter à l'assemblée générale des CPE
- Augmenter vos ambassadeurs de l'intervention avec les enseignants de maternelle, table de direction du primaire, secrétaires, commissaires etc.
- Utiliser les tableaux d'affichages géants aux entrées des villes.
- Pochettes d'accueil des nouveaux arrivants à la ville.
- Utiliser les journaux pour parler des activités spéciales en cours d'année.

4.1 Le recrutement

4. La mise en place du service

Il est recommandé aux commissions scolaires de procéder à l'inscription à Passe-Partout et à la maternelle en même temps et de faire un rappel au mois d'août. Cette méthode permet aux intervenants et aux intervenantes d'obtenir une liste exhaustive de la clientèle potentielle. Il suffit ensuite d'informer les parents du programme et de les inviter à une première rencontre.

Différents moyens peuvent être utilisés pour susciter la participation des parents :

- lettres d'invitation ou dépliants d'information destinés aux familles recensées
- publicité dans les médias régionaux
- affichage dans différents lieux susceptibles d'être fréquentés par les parents

4.2 Le calendrier

Pour que les rencontres favorisent l'établissement de liens entre les familles et les intervenantes et intervenants, le calendrier doit comporter les caractéristiques suivantes : continuité, régularité et adaptabilité. Ainsi, pour que les rencontres soient bien réparties, il est nécessaire que :

- le calendrier des rencontres soit réparti de septembre à juin;
- Passe-Partout soit considéré comme un service scolaire et qu'il soit intégré au calendrier des activités de l'école;
- le calendrier soit soumis à l'assentiment des parents.

Le calendrier, pour être efficace, doit comporter certaines caractéristiques. Les facteurs dont il faut tenir compte sont:

- la répartition annuelle;
- l'intégration de Passe-Partout au calendrier des activités de l'école;
- l'acceptation du calendrier par les parents.

4.3 La première rencontre

La première rencontre revêt un caractère important du fait qu'elle donnera le ton à toutes les autres. C'est au cours de cette première réunion que les parents se feront une idée positive ou négative de Passe-Partout. Ils comprendront aussi à ce moment qu'ils doivent s'engager à participer. Il est donc impératif de préparer cette rencontre avec soin.

La première rencontre donnera le ton à toutes les autres.

4. La mise en place du service

Au cours de cette première rencontre, on peut, par des textes, des activités ou d'autres moyens, susciter l'intérêt pour le programme et inciter les parents à collaborer. Il est bon aussi de faire parler les parents, le plus rapidement possible, pour qu'ils entendent leur voix dans le groupe et qu'ils sentent qu'ils devront participer activement aux rencontres. Un complément d'information doit aussi leur être fourni.

Les objectifs de la première rencontre sont :

- de susciter l'intérêt, la participation et l'engagement des parents;
- d'informer les parents.

4.3 La première rencontre (suite)

La première rencontre de parents peut comprendre les éléments suivants :
(Voir le lien <http://recitpresco.qc.ca/node/448> Exemples de scénarios d'animation liés aux différents thèmes :
Première rencontre de parent

- accueil des parents et présentation des intervenantes et intervenants de Passe-Partout;
- définition du service, de ses objectifs et du fonctionnement des rencontres;
- présentation de l'organisation matérielle et du calendrier annuel;
- énumération des thèmes des rencontres;
- formation des groupes;
- recueil des besoins des parents, etc.

La première rencontre doit obligatoirement être fixée en septembre afin que la commission scolaire puisse avoir accès au financement prévu dans l'allocation de base « éducation préscolaire 4 ans » des Règles budgétaires des commissions scolaires.

Proposition d'un plan pour la première rencontre :

- accueil;
- information;

4. La mise en place du service

- organisation;
- thèmes traités;
- formation des groupes.

4.4 Les principes et les techniques d'animation

4.4.1 Les principes théoriques

Dans la poursuite des buts du programme, certains principes théoriques doivent servir de base aux interventions.

Les principes qui sont à la base de Passe-Partout sont :

Pour des familles venant de milieux défavorisés, les interventions recommandées sont de type **sociopédagogique** et font une large place aux démarches de groupe, en fonction des besoins particuliers exprimés par les parents eux-mêmes. Il s'agit d'un modèle humaniste qui permet aux intervenantes et aux intervenants d'avoir accès aux expériences vécues des parents et de pouvoir ainsi reconnaître les obstacles à l'exercice de leur compétence parentale. La relation entre les responsables de l'animation et les parents est collaborative. Le respect et l'écoute y sont omniprésents et incitent à une grande complicité.

l'approche humaniste;

Les activités réalisées avec les enfants sont basées sur un modèle constructiviste ou développemental en **accord avec le programme d'éducation préscolaire du Ministère.**

l'approche constructiviste;

**Il est important de préciser que le programme de l'éducation préscolaire ne prescrit pas des activités mais propose un cadre comportant une approche et des valeurs. Ce programme vise le développement d'habiletés et de compétences vers l'épanouissement global de l'enfant.*

Avec les enfants, on utilise toujours l'approche ludique. Par le jeu, l'enfant apprivoise le monde scolaire et développe le goût de l'école.

l'approche ludique.

L'apprentissage par le jeu est la base de l'intervention préscolaire. Le plaisir ressenti par les intervenantes et intervenants et les enfants est au cœur de chacune des rencontres.

4. La mise en place du service

4.4.2 Les techniques d'animation

À partir des principes privilégiés pour développer et soutenir la compétence parentale, les intervenantes et les intervenants utilisent des procédés non scolaires et non scolarisants; ils préconisent une approche andragogique afin de créer un climat de confiance. Les conférences et les cours magistraux sont ainsi écartés, car ils suscitent, chez les participantes et les participants, la passivité et un sentiment d'incompétence.

Pour arriver aux buts visés par le programme, on adoptera, tout au long des rencontres, les façons de faire suivantes :

‣ établir et maintenir une relation de confiance;

Les intervenantes et les intervenants préconisent une approche andragogique pour créer un climat de confiance

‣ faire preuve de souplesse;

Diverses techniques d'animation peuvent être mises à profit, avec les parents et avec les enfants.

‣ **intervenir avec intensité;**

Intervenir avec intensité tel qu'écrit dans le rapport « Un Québec fou de ses enfants »

On ne peut espérer obtenir de résultats vraiment probants qu'en consentant à investir du temps et des ressources. Il n'y a pas de solutions à rabais ni de demi-mesures qui puissent éliminer ou atténuer de façon significative des facteurs de risques souvent nombreux et complexes. Mais, il y a plus que l'efficacité dans l'atteinte des résultats; l'intensité de l'intervention transporte le message très clair de l'engagement et de l'Intérêt de la part des intervenants aux yeux des familles, du personnel des services et des jeunes eux-mêmes. Elle permet aussi d'atteindre ou de produire rapidement des changements notables, ce qui a pour effet de renforcer la confiance des participants et de soutenir leur motivation.

L'intensité est donc affaire de présences fréquentes auprès des populations visées. On l'atteint aussi par des stratégies de marketing social qui renforcent, au moyen des médias, les actions entreprises sur le plan des contacts personnels. Elle se bâtit aussi à partir de la densité, de la visibilité que l'on accorde à une question; aussi faut-il adopter des objectifs clairs, peu nombreux, cohérents, et éviter l'éparpillement. Bref, auprès des familles, l'intensité se traduit par une présence fiable; pour ce qui est du territoire, elle se manifeste par la multiplication des actions selon des modalités variées mais qui convergent vers un objectif bien cerné.

‣ éviter les étiquettes, les stéréotypes et les préjugés défavorables;

‣ solliciter une participation active des parents.

4. La mise en place du service

4.4.2 Les techniques d'animation (suite)

Toujours en accord avec les principes énoncés ci-dessus, les intervenantes et les intervenants utilisent différentes techniques mettant à profit leur savoir-faire et leur dynamisme.

Avec les parents, des techniques sont suggérées, telles que les discussions en groupe ou en sous-groupes, les groupes de tâches, les mises en situation, les remue-méninges, la coanimation, les sorties de groupe, etc.

Avec les enfants, on peut ajouter les comptines et leur gestuelle, le bricolage, les jeux de groupe et d'observation, les histoires lues ou racontées, les jeux de motricité, etc.

Les attitudes sont liées à la philosophie du programme.

4.4.3 Les outils de motivation

Dans le programme d'intervention Passe-Partout, comme dans tout processus de changement ou d'apprentissage, la motivation est aux familles ce que le vent est à l'éolienne, c'est-à-dire le souffle moteur qui pousse à l'action. Dans toutes les rencontres, l'intervenante ou l'intervenant devra faire preuve d'imagination et de créativité pour que les activités proposées intéressent les personnes présentes. Avec les parents, on peut utiliser des objets symboliques, des photographies, des jeux-questionnaires, des jeux d'association, des dessins, etc. Avec les enfants, on peut ajouter la boîte aux lettres, le carton des noms, le tableau des activités, etc.

La motivation est le moteur du programme. Des outils pour la susciter et la raviver sont suggérés pour les parents et pour les enfants.